

# D.I.U. FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE EN PATHOLOGIE NEUROVASCULAIRE

**Responsable Universitaire : Pr V. LARRUE**

en collaboration avec les Universités Dijon, Grenoble, Lille, Montpellier, Paris V,  
Paris VI, Paris VII, et Poitiers

**Durée : 2 ans**

## **Accès :**

### En formation initiale :

- Étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle en médecine, inscrits en Neurologie, Neurochirurgie, Radiologie, Médecine physique et réadaptation, Médecine vasculaire, Cardiologie, Chirurgie vasculaire, Pédiatrie,
- Étudiants de nationalité étrangère inscrits en DFMS/DFMSA dans les spécialités mentionnées ci-dessus.

### En formation continue :

- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme français ou de l'Union Européenne,
- Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme hors Union Européenne dans les spécialités.

## **Critères de sélection :**

Lettre de motivation + CV + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s)

Projet professionnel, accord de principe d'un maître de stage d'un centre agréé par le CNP du DIU pour l'e mémoire et la formation Doppler

Nombre de places limité à 50 par cycle de 2 ans

## **Objectifs pédagogiques :**

- Connaissances théoriques spécialisées approfondies en pathologie neurovasculaire concernant l'épidémiologie, le diagnostic et le traitement des maladies vasculaires du système nerveux central.
- Compétences pratiques nécessaires à la prise en charge des maladies neurovasculaires à la phase aiguë et chronique et à leur prévention primaire et secondaire.
- Aptitude à réaliser un travail de recherche clinique dans le domaine neurovasculaire.

## **Organisation – dates et lieux :**

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

## **Contrôle des connaissances – Evaluation :**

MODALITES d'EVALUATION 1 <sup>ère</sup> année du DIU*	MODALITES d'EVALUATION 2 <sup>ème</sup> année du DIU*
Examen final ECRIT	Examen final ECRIT
	Mémoire de fin de DIU avec soutenance

\*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

## **Montant des inscriptions en formation initiale :**

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

## **Montant des inscriptions en formation continue :**

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel

+ Frais pédagogiques de 700 euros

## **Renseignements :**

Secrétariat universitaire de Neurologie - Hôpital Pierre Paul Riquet - Place du Dr Baylac

TSA 40031 - 31059 Toulouse cedex 9

Tél : 05 61 77 94 95 – Mail : devenyns.a@chu-toulouse.fr